

Paris, le vendredi 24 avril 2026

TRIBUNE d'Éric HERNANDEZ, Président du SYNASAV

Électrifier la France : une trajectoire connue, un rôle à affirmer pour nos entreprises !

Chers adhérents, chers partenaires, chers confrères,

En préambule, il me paraît important de rappeler que notre organisation demeure profondément attachée aux solutions portées par ses adhérents, qu'il s'agisse des systèmes gaz, de leur évolution vers le gaz vert ou encore des configurations hybrides, qui participent pleinement à la dynamique de transition énergétique. Dans le même temps, les orientations publiques en matière d'électrification s'imposent progressivement comme un cadre structurant. Il nous appartient donc d'en tenir compte, avec lucidité, afin d'accompagner au mieux l'évolution de nos métiers.



La publication récente du dossier de presse gouvernemental « Électrifions la France » suscite des interrogations légitimes au sein de notre profession. Les annonces relatives à l'électrification des bâtiments, au développement des pompes à chaleur et aux dispositifs de type « offre clés en main » ou leasing peuvent apparaître comme des sources d'inquiétude quant à l'indépendance de nos entreprises.

Je souhaite, à travers cette tribune, vous apporter une lecture structurée, factuelle et stratégique de cette évolution, afin de replacer ces annonces dans une perspective de long terme, et de réaffirmer le rôle du SYNASAV dans la défense de vos intérêts.

Il est essentiel de rappeler une évidence : la dynamique actuelle n'est ni une surprise ni une rupture. Depuis plusieurs années, la France s'est engagée dans une trajectoire claire avec la sortie progressive des énergies fossiles, l'électrification des usages et la décarbonation du secteur du bâtiment. Cette orientation est inscrite dans « La Stratégie Nationale Bas-Carbone » (SNBC), « La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie » (PPE), la Réglementation Environnementale RE2020.

Le dossier de presse gouvernemental ne fait que confirmer et accélérer ce cap déjà acté : la part des énergies fossiles doit passer d'environ 60 % à moins de 30 % d'ici 2035 ; l'électricité deviendra majoritaire à horizon 2050.

Dans le bâtiment, cette trajectoire est encore plus explicite : limitation du gaz dans le neuf depuis 2021 ; interdiction progressive dans le collectif ; objectif de suppression totale du gaz dans les constructions neuves à horizon 2030. Autrement dit : nous ne découvrons pas aujourd'hui cette transformation. Nous y sommes engagés collectivement depuis plusieurs années.

Le gouvernement fixe désormais un objectif clair : atteindre 1 million de pompes à chaleur installées par an d'ici 2030. Pour y parvenir, plusieurs leviers sont activés :

- Fléchage massif des aides vers l'électrification,
- Suppression progressive des aides aux équipements fossiles,
- Développement d'offres intégrées incluant installation, financement et maintenance.

Parmi ces dispositifs, l'« offre clé en main » (souvent assimilée à du leasing) mérite une lecture précise.

Le dispositif annoncé vise, dans un premier temps, environ 25 000 ménages modestes. Rapporté à l'objectif global d'un million d'installations annuelles, cela représente un volume extrêmement limité, et avec un dispositif ciblé, non généralisé. Il s'agit donc d'un mécanisme d'amorçage, et non d'un changement structurel du marché à court terme.

Je tiens à vous rappeler un point stratégique majeur : le SYNASAV a obtenu d'être membre officiel du « Groupe de travail gouvernemental sur l'électrification des bâtiments ». Nous avons même porté notre [contribution officielle](#) à ce GT le 20 mars dernier dans un agenda extrêmement contraint.

Le marché se transforme, mais ce sont aussi des opportunités considérables. L'électrification du chauffage représente un changement technologique majeur, mais aussi une opportunité économique sans précédent. Quelques ordres de grandeur :

- Un parc à renouveler massif,
- Des millions de logements concernés,
- Une demande structurelle sur plusieurs décennies.

La question n'est donc pas : « Y aura-t-il du marché ? » Mais bien : « Dans quelles conditions y accédons-nous ? ». Face aux évolutions en cours, notre ligne est claire :

1. Défendre la place des entreprises de maintenance

- Reconnaissance de leur rôle technique,
- Intégration dans les dispositifs publics,
- Valorisation des compétences.

2. Structurer la profession

- Montée en compétences,
- Organisation collective,
- Mobilisation syndicale.

Dans les périodes de transformation, deux attitudes sont possibles : subir ou s'organiser. Le SYNASAV a fait le choix de l'action. Mais cette action ne peut être efficace sans vous. Votre mobilisation est essentielle pour pouvoir peser dans les discussions, faire remonter les réalités du terrain, construire des positions fortes et légitimes. L'électrification des bâtiments n'est pas une rupture. C'est une trajectoire de fond. Elle était inscrite dans les textes. Elle est désormais accélérée.

Dans ce contexte, oui des modèles nouveaux émergent, des équilibres évoluent, mais les entreprises du génie climatique ne sont pas condamnées à devenir de simples sous-traitants. À condition d'être organisées, à condition d'être représentées, à condition d'être mobilisées en région (autour des équipes régionales) et au national.

Je tenais à vous rappeler que le SYNASAV et ses élus sont à vos côtés pour garantir que vous restiez : des acteurs de la transition, des acteurs de la maintenance, des acteurs du marché.

Ces enjeux feront l'objet d'un éclairage spécifique lors du prochain Congrès national du SYNASAV, qui se tiendra le 4 juin 2026 au Palais Brongniart à Paris. Une présentation dédiée aux systèmes de chauffage, et notamment aux pompes à chaleur, s'appuiera sur les résultats d'une enquête Ipsos BVA-SYNASAV réalisée auprès de plus de 2 600 Français. J'invite celles et ceux qui ne seraient pas encore inscrits [à y participer](#).

Éric HERNANDEZ

Président du SYNASAV